



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n° D\_24\_0644

**Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis** : 2e, 3e, 4e, 5e  
**Commission saisie pour avis** : Urbanisme - Nature en ville - Sécurité  
**Commission(s) consultée(s) pour information** :

**Objet** : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant en faveur de la condition animale pour un montant de 20 000 euros

**Direction** : Direction de la santé  
**Rapporteur** : Monsieur Gautier CHAPUIS

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 2 octobre 2024

**PRESIDENT** : Monsieur Grégory DOUCET

**SECRETAIRE ELU** : Madame Sonia ZDOROVITZOFF

**PRESENTS** : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BACHA-HIMEUR, M. BILLARD, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BOUZERDA, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, M. CHIHI, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, Mme DESRIEUX, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. EKINCI, Mme FRÉRY, Mme GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, Mme GOUST, Mme HENOCQUE, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, Mme MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, Mme ROCH, Mme RUNEL, M. SOUVESTRE, Mme TOMIC, M. VASSELIN, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROVITZOFF, M. ZINCK.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS** : M. DURAND, M. HERNANDEZ, M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. DUVERNOIS (pouvoir à Mme BLANC), M. REVEL (pouvoir à Mme CABOT), M. BERZANE (pouvoir à Mme ROCH), Mme FERRARI (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE).

## Délibération n° D\_24\_0644

### Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant en faveur de la condition animale pour un montant de 20 000 euros

Le Conseil municipal,

La ville de Lyon a adopté lors du conseil municipal de 21 mars 2024 un Plan d'action pour la condition animale qui structure la politique municipale en faveur de l'amélioration de la condition animale sur notre territoire.

Ce plan d'action est structuré autour de 4 axes :

- Assurer une véritable place pour les animaux de compagnie en ville ;
- Promouvoir une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires ;
- Aménager une ville toujours plus accueillante pour la biodiversité ;
- Apporter une attention particulière pour la condition des animaux captifs.

Par ailleurs, la Ville de Lyon a pour objectif de protéger la santé des habitants, habitantes, utilisateurs et utilisatrices de l'espace public de la ville dans une approche intégrée (One Health). Cette approche vise à surveiller et prendre en compte, entre autres, la santé et le bien-être de tous les animaux de l'espace public de la Ville : animaux sauvages, liminaires, domestiques, sauvages captifs etc.

Au-delà des actions obligatoires menées par les différents services de la Ville, la municipalité souhaite initier un nouveau cycle de partenariat avec le milieu associatif afin d'améliorer le suivi de ces populations animales, leur bien-être et plus généralement d'assurer une meilleure cohabitation dans notre Ville.

Dans ce cadre, nous avons lancé un appel à projet intitulé « Condition animale » dans lequel il est demandé aux associations de s'intégrer dans un des 4 axes précédents et d'apporter une contribution à l'approche « One Health » développée par la Ville.

Cet appel à projet s'inscrit également dans l'axe 1 du contrat local de santé 2022-2027 à savoir :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous.

Il a été rappelé aux associations postulantes qu'une attention particulière sera apportée aux projets d'ores et déjà engagés sur la Ville et ayant démontré leurs intérêt dans une logique de continuité.

Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions en fonctionnement suivantes qui ont retenu notre attention :

Structures	Objectifs de l'association	Montant alloué en 2023	Montant proposé
<b>Solivet</b>	Prise en charge de personnes sans abri ou précaires accompagnées d'animaux de compagnie. Intégration dans un logement, quartier ou ville. Favoriser le vivre ensemble et créer du lien social entre les propriétaires d'animaux et les non-propriétaires.	-	2 500 €
<b>Sans Croquettes Fixes</b>	Limiter les abandons en venant en aide aux propriétaires en difficultés. Distribution de croquettes, développement d'une pension solidaire, gestion des sites de chats libres, sauvetages.	-	2 250 €

<b>Structures</b>	<b>Objectifs de l'association</b>	<b>Montant alloué en 2023</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>Dispensaire Vétérinaire Étudiant</b>	Soutien aux personnes SDF et précaires qui possèdent des animaux de compagnie. Réalisation de permanences vétérinaires, vaccination, identification, prescription d'antiparasitaires, conseil, maraudes, etc. Projet de constituer un fond d'urgence pour les soins en hôpital.	1 300 €	1 250 €
<b>Les Chats de Loyasse</b>	Campagne de stérilisation des chats errants, veille sanitaire, soins apportés aux chats errants blessés, entretien et rénovation des lieux de vie des chats.	8 500 €	9 000 €
<b>SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX</b>	Aide au fonctionnement du dispensaire qui accueille les animaux des lyonnais. Accompagnement dans les différentes questions autour du chat libre et de leurs conditions de vie (stérilisation, nourrissage ...)	5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 €</b>

Pour les associations dont la subvention est inférieure à 23 000 euros et ne fait pas l'objet d'une convention, la subvention sera versée en une seule fois après transmission des bilans et compte de résultat certifiés 2023, du rapport du commissaire aux comptes le cas échéant, du rapport d'activité 2023 et du procès-verbal de l'assemblée générale validant l'activité et les comptes 2023.

Vu l'avis favorable du Conseil du 3e arrondissement en date du 10/09/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 5e arrondissement en date du 10/09/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 2e arrondissement en date du 11/09/2024

Vu l'avis favorable du Conseil du 4e arrondissement en date du 11/09/2024

### **DELIBERE**

La dépense en résultant, soit 20 000 euros (non soumis à TVA) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- 20 000 euros sur la ligne de crédit 41140, nature 65748.

**(Et ont signé les membres présents)**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Lyon, signé le 27/09/2024**

Grégory DOUCET